

Dividende écologique : le Fonds MAIF pour le vivant créé par le Groupe MAIF s'associe avec le Fonds Nature 2050 de CDC Biodiversité pour lancer un appel à projets visant à soutenir des initiatives locales, en lien avec la biodiversité et la résilience des territoires face au changement climatique.

Cette année, le Groupe MAIF a créé le dividende écologique et s'est engagé à verser 10% de son résultat annuel pour des actions de protection de la biodiversité et de solidarité climatique. Pour y parvenir, il crée, en juin dernier, le Fonds MAIF pour le vivant - fonds de dotation qui finance des projets qui protègent ou régénèrent la biodiversité – et s'appuie sur l'expertise de CDC Biodiversité et son Fonds Nature 2050. Ensemble, ces deux acteurs lancent un appel à projets, à compter du 3 octobre, pour faire émerger et mettre en œuvre des dispositifs au service de la résilience des territoires face au changement climatique. Un rendez-vous désormais annuel !

Le Fonds MAIF pour le vivant, dédié à la protection du vivant ...

En 2023, le montant global alloué au dividende écologique s'élève à 8.2 millions d'euros. Une partie de cette somme est consacrée au Fonds MAIF pour le vivant qui a pour objet de financer, directement ou à travers des organismes à but non lucratif, des actions et/ou projets d'intérêt général, au bénéfice de la protection de l'environnement et de la restauration de la biodiversité.

L'objectif poursuivi est de rendre les territoires plus adaptables face au changement climatique.

Le fonctionnement du fonds est assuré par une dotation financière annuelle de MAIF qui peut être complétée par des dons et legs de personnes physiques et morales. Cette année, le budget du Fonds MAIF pour le vivant s'élève à 4.68 millions d'euros.

... qui s'appuie sur le savoir-faire et l'expertise du Fonds Nature 2050 porté par CDC Biodiversité.

Pour accompagner son démarrage et au moins jusqu'en 2026, le Fonds MAIF pour le vivant s'adosse à un partenaire technique et scientifique : le Fonds Nature 2050. Créé en 2016 par CDC Biodiversité, ce fonds finance et pilote des actions de renaturation et d'adaptation des territoires au changement climatique. C'est donc tout naturellement que le Groupe MAIF s'est tourné vers cet acteur pour bénéficier de son expertise.

Pour sélectionner les projets, le Fonds Nature 2050 s'appuie sur un comité de pilotage et un conseil d'administration composés d'experts techniques et scientifiques : membres de l'ADEME, du Muséum national d'Histoire naturelle, représentants d'associations telles que LPO France, France Nature Environnement, les Eco-Maires ou encore la Fondation pour la Nature et l'Homme.

Lancement de l'appel à projets « Fonds MAIF pour le vivant – Nature 2050 » édition 2023-2024

Le Fonds MAIF pour le vivant travaille en étroite collaboration avec le Fonds Nature 2050 pour soutenir l'émergence et la mise en œuvre de projets qui contribuent à prévenir les risques climatiques en France et/ou à atténuer le dérèglement climatique, grâce à des Solutions fondées sur la Nature.

En 2023, cet appel à projets sera effectif à compter **du 3 octobre jusqu'au 22 décembre 2023 inclus**. Le Fonds MAIF pour le vivant attribuera des montants de l'ordre de **80 000 à 500 000 euros** à chaque projet sélectionné, en fonction des besoins de financement exprimés. Les projets lauréats seront intégrés au programme Nature 2050 et bénéficieront d'un suivi sur le long terme. *

***En savoir plus sur l'appel à projets Fonds MAIF pour le vivant – Nature 2050 – Edition 2023-2024**

Cette première édition annuelle, menée en partenariat avec le Fonds Nature 2050, créé par CDC Biodiversité, s'adresse aux structures d'intérêt général qui souhaitent agir et innover avec et pour la nature, pour mieux faire face aux changements climatiques.

La qualité des projets sélectionnés sera garantie par l'expertise de l'équipe et du conseil d'administration du Fonds Nature 2050 ; et le choix final du conseil d'administration du Fonds MAIF pour le vivant se basera sur l'analyse du Comité d'instruction et de la consultation auprès de la communauté MAIF (sociétaires, mandataires mutualistes et salariés).

Plus d'informations sur les critères de sélection : [Appel à projets Fonds MAIF pour le vivant - Nature 2050 - Entreprise MAIF](#)

Yves Pellicier
Président du groupe MAIF



« Nous sommes ravis de pouvoir nous appuyer sur l'expertise de CDC Biodiversité pour sélectionner et suivre, dans la durée, des actions bénéfiques à la biodiversité. Tout cela est rendu possible grâce au dividende écologique. Cette concrétisation entre nos deux groupes s'inscrit dans la continuité de notre plan stratégique « Régénération » et fait pleinement écho à notre métier d'assureur ancré au plus près des territoires. »



Marianne Louradour
Présidente CDC Biodiversité

« Depuis 2016, CDC Biodiversité accompagne via son programme Nature 2050 plus de 65 projets qui mettent en œuvre des solutions fondées sur la nature. Nous nous réjouissons de ce partenariat entre le Fonds MAIF pour le vivant et le Fonds Nature 2050 qui va permettre une accélération du déploiement des solutions fondées sur la nature sur les territoires, réponse concrète face au changement climatique. »

Zoom sur les projets soutenus en 2023

Face à l'urgence climatique, et dans un souci de passage à l'action, le « Fonds MAIF pour le vivant » et le Fonds Nature 2050 ont décidé de soutenir trois projets préalablement identifiés par le Fonds Nature 2050. Ceux-ci sont situés dans les départements du Maine-et-Loire, des Bouches-du-Rhône et des Landes. Ils ont été sélectionnés pour leur ambition de restauration de la biodiversité et leur capacité d'adaptation face au changement climatique.

Basé dans le Maine-et-Loire (49), le premier projet vise à restaurer le cours d'eau le Lathan et ses zones d'expansion de crues avec des travaux de génie écologique. Les travaux sur 12 km vont permettre d'améliorer la capacité de stockage des nappes phréatiques et de réduire le risque inondation au niveau des communes situées en aval. Cela permettra également d'améliorer la capacité de stockage du carbone par la zone humide et d'en préserver la faune et la flore.

Le deuxième projet qui se situe dans les Marais du Vigueirat (13), s'attache à préserver les milieux typiques méditerranéens qui abritent un grand nombre d'habitats et d'espèces animales. A terme, il permettra d'atténuer le risque inondation mais également d'améliorer la capacité des marais à séquestrer le carbone.

Le troisième projet à Rion-des-Landes (40) porte sur la désimperméabilisation des zones de stationnement, la plantation d'arbres, la création de noues végétalisées et le renforcement de la trame végétale. Ce plan permet de réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain via la végétalisation mais aussi de lutter contre les inondations en cas d'épisodes de fortes tempêtes et orages.

À propos de MAIF

6^{ème} assureur automobile et 1^{er} assureur du secteur associatif, MAIF couvre l'ensemble des besoins de plus de 4 millions de sociétaires (assurances de biens, prévoyance, santé, assistance, épargne, crédit...), pour un chiffre d'affaires de près de 4,5 milliards d'euros en 2022. Régulièrement plébiscitée en matière de relation clients, MAIF est devenue en 2020 société à mission, avec pour raison d'être de porter une attention sincère à l'autre et au monde et de la placer au cœur de chacun de ses engagements et de ses actions.

Plus d'informations sur : entreprise.maif.fr

Plus d'informations sur le Fonds MAIF pour le vivant : [Fonds MAIF pour le vivant - Entreprise MAIF](#)

À propos de CDC Biodiversité

Créée en 2008, CDC Biodiversité est une entreprise qui a pour objectif de concilier biodiversité et développement économique, au service de l'intérêt général. Entièrement dédiée à la biodiversité, cette filiale du Groupe CDC intervient sur trois axes : conseiller, mesurer et renaturer. Son expertise lui permet de conseiller et de former aux enjeux de biodiversité. Son outil Global Biodiversity Score mesure l'empreinte biodiversité des entreprises, des institutions financières et, à terme, mesurera celui des collectivités territoriales. Enfin, CDC Biodiversité met en œuvre des actions concrètes de renaturation sur le long terme, visant la création de gains écologiques quantifiés par des solutions fondées sur la nature, avec notamment son programme Nature 2050 et le Fonds Nature 2050.

Plus d'informations sur : www.cdc-biodiversite.fr

Plus d'informations sur le Fonds Nature 2050 : www.cdc-biodiversite.fr/le-programme-nature-2050/

Contacts Presse MAIF

Garry Menardeau
garry.menardeau@maif.fr
06 29 37 10 99

Yuki Martin
yuki.martin@maif.fr
06 62 27 66 23

Contacts Presse CDC Biodiversité

Isabelle Jullien
communication@cdc-biodiversite.fr
01 80 40 15 07